

Réf : AT / DO24/SDT/ DRT /CRCFO /28 / 2022

Mise En Demeure

1-Parties Contractantes :

**Le Contractant :** la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

**Le Partenaire Cocontractant :** Entreprise : CHAKER SOUFIANE "PROTEC PHONE"

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 30/2019

Adresse : 119 RUE MAATAR LAKHDAR ANNABA

Bon de commande N° : 190824 En date : 21/11/2019

ODS N° : 127/2019 En date : 07/07/2019

PV Ouverture de chantier du : 09/07/2019

Durée de Réalisation : Vingt et un (21) Jours

3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite au retard constaté pour compléter votre dossier de paiement (plusieurs convocations)

projet : **Réalisation d'infrastructure d'accueil pose et raccordement cable FO LOUZETTE BORDJ SABATH.**

Vous êtes invité à compléter vos dossiers et de respecter vos engagements en vers Algerietélécom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur du contrat en cours

Le Directeur

عبدالمجيد المصطفى للإتصالات  
قائمة  
امضاء : شكيب بوزيان